

### PIC IAE : Un plan d'investissement pour la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique – octobre 2018

#### Ce qu'il faut retenir ...

- La convention financière signée entre le FAF.TT et l'Etat prévoit une enveloppe de 1 079 028 € pour le financement d'actions de formation pour les salariés intérimaires des ETTI
- Les Entreprises peuvent déposer des DRF jusqu'au 31 décembre 2018
- La convention financière s'applique sur tous les territoires en France Métropolitaine et dans les DOM

#### Le Contexte :

Le FAF.TT a signé en 2018 un accord-cadre au titre du PIC IAE (Plan investissement compétences) avec la [DGEFP](#) aux côtés d'autres OPCA et des réseaux de l'insertion pour la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique. Cet accord-cadre se décline sur 5 ans de 2018 à 2022 et vise à former un million de chômeurs peu qualifiés et un million de jeunes décrocheurs.

La convention financière signée en 2018 entre le FAF.TT et l'Etat prévoit une enveloppe de 1 079 028 € pour le financement d'actions de formation pour les salariés intérimaires des ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion)

#### Dates clés :

- Engagement des actions de formation jusqu'au 31 décembre 2018
- Fin de réalisation des actions de formation : 31 mai 2019

#### Enjeux du partenariat :

- Répondre aux enjeux économiques des territoires à travers l'emploi et la formation
- Favoriser l'accès à la formation et à l'insertion par l'activité économique des salariés intérimaires des ETTI en mettant la formation au cœur du parcours professionnel.

## Pourquoi mobiliser le partenariat ?

Pour les ETTI éligibles, la convention de partenariat prévoit une prise en charge des coûts pédagogiques et de la rémunération. Pour en connaître le taux, consultez la note d'information ci-jointe

#### Les avantages :

- Bénéficiez d'une prise en charge de vos coûts de formation pour accompagner la professionnalisation et le développement des compétences de vos salariés
- Inscrivez votre stratégie de formation dans la durée. (L'accord-cadre PIC IAE est signé jusqu'en 2022).
- Participez à une dynamique territoriale portée par l'Etat au travers des DIRECCTE
- Inscrivez-vous dans une démarche de GPECT en lien avec les besoins économiques du territoire
- Construisez des ingénieries de parcours d'insertion notamment sur les offres d'emploi non pourvues
- Apportez une réponse aux besoins en compétences de vos salariés intérimaires
- Diminuez votre restant à charge de façon importante grâce au cofinancement du PIC IAE

## Quelles modalités de mise en œuvre ?

### Les critères d'éligibilité :

- **Territoires éligibles** : France entière (Métropole + DOM)
- **Secteurs éligibles** : tous secteurs
- **Publics éligibles** : salariés intérimaires des ETTI
- **Dispositifs éligibles** : actions de professionnalisation, actions Plan et investissement
- **Formations éligibles** : actions de développement des compétences et/ou formations qualifiantes et certifiantes.

### La procédure de mise en place :

Pour mobiliser cette opportunité, nous vous invitons à contacter votre délégué ou conseiller en formation sur votre territoire. Pour plus d'informations, consultez la note d'informations en bas de page.

Retrouvez la procédure de mise en œuvre et tous les documents à remplir et télécharger directement sur E-Missions rubrique construire une réponse emploi formation/les partenariats et cofinancements en région.

NB : Les parcours de certification doivent être engagés financièrement au plus tard le 31 décembre 2018 et réalisés avant le 31 Mai 2019

### Lexique :

- [ETTI](#) : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
- [PIC IAE](#) : Plan d'Investissement des Compétences pour l'insertion par l'activité économique
- GPECT : Démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale qui consiste à « *anticiper les évolutions prévisibles des emplois et des métiers, des compétences et des qualifications, liées aux mutations économiques, démographiques et technologiques prévisibles* »